



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Structures d'accompagnement médico-sociales : une nouvelle identité pour regrouper une offre croissante

Le canton de Vaud connaît un taux de personnes âgées vivant en EMS parmi les plus bas de Suisse. Le développement des alternatives à l'hébergement y concourt dans une large mesure avec une offre en nette progression, dont la qualité est saluée dans une récente enquête de satisfaction. Une nouvelle appellation et identité visuelle commune, les "structures d'accompagnement médico-social" ou SAMS, regroupera les activités de court-séjour, le logement protégé et l'accueil temporaire.

Les alternatives à l'hébergement en EMS, soins à domicile, courts-séjours, logements protégés et accueil temporaire se sont bien développées depuis 2007, permettant ainsi au canton de Vaud d'afficher un taux d'hébergement parmi les plus bas de Suisse : 54.6 lits d'EMS pour 1000 habitants alors que la moyenne suisse est de 66.5. Avec ce même taux moyen, le canton devrait disposer de 1300 lits de plus.

Le court séjour permet à des personnes vivant à domicile de passer au maximum 30 jours en EMS afin de faciliter une sortie d'hospitalisation ou d'offrir un répit à des proches aidants. Afin que cette offre soit financièrement accessible, l'usager paie 60 francs par jour et le solde du coût est assumé par l'Etat, hormis la contribution de l'assureur aux coûts des soins. Entre 2007 et 2012, le canton a augmenté son engagement de 8.7 à 9.8 millions. En 2011, plus de 3500 personnes ont recouru au court séjour. De plus, depuis l'an dernier, le canton reconnaît une prestation unique en Suisse romande : le court séjour pour patients souffrant d'affection psychiatrique. Le projet pilote ayant donné des résultats positifs, le DSAS a choisi de pérenniser cette structure.

Dans le domaine du logement protégé, le DSAS passe des conventions avec les exploitants dont les logements remplissent les critères architecturaux, qui comprennent un dispositif d'encadrement sécuritaire (référénte de maison), un espace communautaire et la constitution d'une commission d'admission. Des aides financières sous conditions de ressources sont allouées aux locataires qui en ont besoin. A ce jour,

12 conventions existent et chaque année 5 de plus sont conclues. Le canton a mené pour la première fois une enquête de satisfaction qui a donné des résultats très positifs puisque 93% des locataires jugent leur habitat comme excellent ou bon et que 90% d'entre eux recommanderaient ce type de lieu de vie.

L'accueil temporaire concerne des personnes à domicile fragilisées, souffrant de troubles fonctionnels ou cognitifs, ainsi que d'isolement. Le canton compte 70 lieux offrant ce type de prise en charge encadré par des professionnels, qui accorde ainsi un répit aux proches (une ou plusieurs fois par semaine). Depuis 2007, plus de 140 nouvelles places ont été ouvertes. Afin de gérer cette croissance, le cadre de prise en charge a été renouvelé en accord avec les partenaires concernés. Les anciennes unités d'accueil temporaire (UAT) cèdent désormais la place aux centres d'accueil temporaire (CAT). Les CAT fournissent des prestations mieux ciblées au profil des usagers, avec un encadrement adapté et un financement simplifié. Pour les usagers, le coût journalier (hors repas) se situe entre 5 et 15 francs par jour selon l'intensité de l'aide apportée. L'engagement de l'Etat est passé de 7 millions en 2007 à 10 millions en 2012.

L'ensemble de ces prestations sont désormais regroupées sous l'appellation et l'identité visuelle commune de "structures d'accompagnement médico-social" ou SAMS.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 10 juillet 2012

DSAS, Fabrice Ghelfi, chef du Service des assurances sociales et de l'hébergement, 021 316 51 44

[Présentation de l'enquête sur les logements protégés](#)

[Présentation des CAT, centres d'accueil temporaires](#)

[Présentation de la nouvelle identité](#)

[Présentation de la notion de courts séjours](#)